KARATE DEFENSE TRAINING
p. a. Mario Gheza
Route du Châtel 4
1880 Bex
079 / 416 25 38
mario@swisskdt.ch
www.swisskdt.ch

A remplir par un responsable du KDT :

Dépôt de la demande : _____

Responsable KDT : _____

DEMANDE D'INSCRIPTION

Le/la soussigné/e demande l'inscription aux cours KDT à Montreux.

Nom :	Prénom :
Adresse :	
N° Postal et localité :	
Date de naissance :	Profession :
Tél. privé :	Tél. professionnel ou natel :
Adresse e-mail :	
Pour les mineurs, personne responsable : **Pour les adultes, personne à contacter en cas d'urgence :**	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
N° postal et localité :	
Tél. privé :	Tél. professionnel ou natel :
Adresse e-mail :	

La finance d'inscription s'élève à Fr. 30.-

La cotisation pour 1 année est de Fr. 480.- ☐ (cocher la case qui convient)
ou l'achat d'une carte de 12 cours à 180 frs. ☐ (cocher la case qui convient)

Les frais de licence sont à la charge du participant (70.- par année).

1- L'élève s'inscrit pour suivre les cours de Karaté Défense Training. L'abonnement annuel est renouvelable tacitement d'année en année, la carte est valable 12 mois.

2- Les élèves sont rendus attentifs au fait qu'ils sont seuls responsables des frais découlant d'un accident dont ils sont victimes pour autant que la blessure n'ait pas été provoquée avec la conscience et la volonté de faire du mal. Malgré le respect mutuel de tous les participants, des blessures peuvent survenir lors de la pratique de ce sport. En conséquence, chaque élève est tenu de s'assurer individuellement contre les accidents et devrait être assuré en matière de responsabilité civile. Le Swiss-KDT, respectivement ses entraîneurs, ne sont pas responsables de l'élève en dehors des locaux et des heures de cours, de même que pour les objets ou argent qui disparaîtraient à l'intérieur des locaux.

3- **Le paiement de la cotisation annuelle est dû dans le courant du mois de janvier de l'année en cours, sauf en cas d'inscription en cours d'année (voir calcul au verso).**

4- **En règle générale, tous les cours sont supprimés s'ils tombent sur un jour férié ou sur une période de fête, de même que durant chaque période de vacances scolaires (sauf durant les relâche de février). Aucune déduction dans les cotisations ne peut être admise pour ces périodes.**

5- La plupart des informations pour les membres seront transmises par e-mail.

6- Toute démission doit parvenir par écrit à l'un des membres du comité et ne donne pas droit au remboursement de la cotisation annuelle en cours (sauf en cas d'arrangement exceptionnel).

7- Le comité peut décider de l'exclusion d'un élève, sans remboursement.

8- Le tribunal du district d'Aigle est compétent pout tout litige qui pourrait survenir.

……, le Signature :

www.swisskdt.ch

Cher membre, chers parents,

Si votre inscription se fait en cours d'année, le montant de votre cotisation annuelle pour l'année en cours est calculé selon le tableau suivant :

	Janvier	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Cotisation	480	440	400	360	320	280

	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Cotisation	240	200	160	120	80	40

En début de chaque année civile (au mois de janvier), nous vous demandons de bien vouloir directement vous acquitter du montant de la cotisation annuelle (ou de l'achat d'une nouvelle carte) et de la licence. Nous vous demandons également de marquer sur le bulletin de versement ce que vous payez, cela facilite grandement le travail administratif.

Nous vous invitons à effectuer votre versement par e-banking svp. En effet, cela n'engendrera pas de frais pour le club. Voici les coordonnées bancaires :

Banque Raiffeisen de Bex
Iban : CH23 8080 8006 5420 4819 3
Bénéficiaire : Karaté Club Aigle, p.a. Raphaël Junod, 1844 Villeneuve

En vous remerciant d'avance, recevez nos meilleures salutations sportives,

Pour le comité du SwissKDT,
M. Gheza

Responsable technique : Mario Gheza 079 416 25 38

Récépissé

Compte / Payable à
CH23 8080 8006 5420 4819 3
Karate-Club-Aigle Section KDT
P.a. Raphael Junod - Rue des Pressoirs 12
1844 Villeneuve

Payable par (nom/adresse)

Monnaie **Montant**
CHF

Point de dépôt

Section paiement

Monnaie **Montant**
CHF

Compte / Payable à
CH23 8080 8006 5420 4819 3
Karate-Club-Aigle Section KDT
P.a. Raphael Junod - Rue des Pressoirs 12
1844 Villeneuve

Payable par (nom/adresse)